ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Porcs

Question écrite n° 8309

Texte de la question

M. Roland Vuillaume appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la peche sur la crise de la production porcine, et plus specialement sur la situation particulierement difficile dans laquelle se trouvent les eleveurs de Franche-Comte. Le deficit d'exploitation d'un elevage employant une unite de main-d'oeuvre (80 a 100 truies) sera, en 1993, d'environ 250 000 francs et donc les exploitations porcines sont directement menacees dans leur existence. La Federation nationale porcine souhaite le maintien des eleveurs sur l'ensemble du territoire. Elle est intervenue aupres des pouvoirs publics pour que l'Etat prenne des mesures de sauvegarde : appui massif de la tresorerie de tous les eleveurs sous forme de report d'annuites 1993 et de prise en charge des frais financiers des ouvertures de credit et des prets court terme ; mise en place urgente d'un degagement de viande porcine francaise vers les pays tiers afin d'eviter dans les jours prochains une nouvelle baisse du prix du porc. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il compte prendre pour maintenir ces exploitations fortement menacees.

Texte de la réponse

Ce secteur connait, en effet, actuellement une tres grave crise de marche. C'est pourquoi le Gouvernement a decide de lui apporter son soutien afin de preserver l'outil de production et la competitivite des eleveurs de porcs. Les eleveurs vont ainsi beneficier d'importants allegements de leurs charges financieres par restructuration de leurs emprunts et report d'echeance. En association avec les etablissements bancaires concernes, les mesures suivantes ont ete arretees ; elles repondent tres largement aux demandes de la profession : l'echeance 1993 (interets capital) des prets non bonifies a moyen et long terme sera reportee. Elle fera l'objet d'un pret sur quatre ans avec differe d'un an (le premier remboursement se situant fin 1995) et sans charge d'interets la premiere annee. Cette mesure permettra une reconstitution immediate de la tresorerie des eleveurs qui n'auront donc eu aucun remboursement a effectuer en 1993. La duree des prets a taux bonifies souscrits entre 1988 et 1992 sera allongee de trois ans, ce qui se traduira par une reduction significative de la charge annuelle de remboursement. En outre, lors du dernier conseil des ministres de l'agriculture des 18 et 19 octobre a Luxembourg, il a ete obtenu que soit programmee une nouvelle operation de degagement du marche communautaire. La Commission des communautes europeennes devrait faire connaitre prochainement les modalites pratiques de cette nouvelle tranche exceptionnelle de restitutions a l'exportation. Ces mesures financieres d'une ampleur sans precedent seront de nature a attenuer les difficultes que connaissent les producteurs de porcs.

Données clés

Auteur : M. Vuillaume Roland
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 8309
Rubrique : Elevage

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/10/questions/QANR5L10QE8309

Ministère interrogé : agriculture et pêche
Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 novembre 1993, page 4094
Réponse publiée le : 24 janvier 1994, page 350